

# COMPOSITION DES JURYS UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT Année universitaire 2023-2024

# Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°);

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master;

VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

## ARRETE

#### Article 1:

Le jury du <u>Master 2 Biologie Intégrative des Interactions Plantes Microorganismes Environnement</u> (<u>BIIPME</u>) est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024 (semestre 1, semestre 2 et session 2 de rattrapage) :

Président(e): Monsieur Daniel WIPF

Membres: Monsieur Bernard NICOLARDOT

Monsieur Dirk REDECKER

Madame Nathalie LEBORGNE-CASTEL

Monsieur Karim BOUHIDEL
Monsieur Sylvain JEANDROZ

Madame Patricia GERBEAU-PISSOT

Monsieur Mathieu GAYRAL

### Article 2:

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 29/11/2023 Le Directeur de l'UFR,

Bruno FAIVRE